

## Report du règlement européen sur la déforestation : le secteur de la nutrition animale réaffirme ses engagements pour une alimentation durable

*Alors que l'entrée en application du règlement européen de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts vient d'être reportée d'un an, les syndicats de la nutrition animale rappellent et réaffirment les engagements de long terme du secteur pour garantir la durabilité de l'alimentation animale.*

La Coopération Agricole Nutrition Animale et le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA) prennent acte de la décision définitive du report d'un an de l'entrée en application du règlement européen de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ce délai octroyé aux acteurs permettra une appropriation plus sereine, efficace et soutenable de ce règlement dont les modalités techniques d'application tardaient à être connues et nécessitent un temps d'appropriation pour être intégrées dans les chaînes d'approvisionnement.

**Les syndicats rappellent que ce délai ne remet pas en cause les engagements du secteur en faveur d'une nutrition animale durable et à la structuration de chaînes d'approvisionnement garanties sans déforestation. Les actions du secteur, initiées depuis 2018, se poursuivront en 2025.**

Dès 2022, les fabricants d'aliments se sont engagés, par la signature d'un Manifeste Soja durable, à ce que 100% du soja utilisé en alimentation animale présente des garanties de non-déforestation / non-conversion en 2025 avec des paliers intermédiaires : 50% en 2023 et 75% en 2024. Les résultats de l'année 2023 montrent un respect de l'engagement par les acteurs impliqués.

Ainsi, les syndicats réaffirment l'engagement du secteur en annonçant le maintien du Manifeste pour 2025 malgré le report de l'entrée en vigueur du règlement européen. **100% du soja utilisé en alimentation animale en 2025 par les signataires présentera donc des garanties de non-déforestation.**

### À propos de La Coopération Agricole Nutrition Animale :

La Coopération Agricole Nutrition Animale représente près de 60 % de l'alimentation animale produite en France, soit environ 11,4 millions de tonnes d'aliments composés chaque année. La filière rassemble 5 500 salariés, 39 groupes coopératifs et 65 entreprises, qui participent activement au développement de l'élevage français dans une démarche de compétitivité et de durabilité. Elle ambitionne une réduction de 20 % de son empreinte carbone d'ici 2030 et s'engage activement dans la décarbonation de l'élevage.

### A propos du Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale (SNIA)

Créé en 1971, le SNIA, Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale, est un syndicat professionnel rassemblant un peu plus de 100 entreprises adhérentes. Au cœur des enjeux de la performance des élevages, grâce à une alimentation sur mesure et de qualité, la nutrition animale est un secteur de référence dans le panorama agricole français, au carrefour des productions végétales et animales. Engagé en RSE au niveau sectoriel depuis 2021, le SNIA accompagne ses entreprises adhérentes vers une performance multicritères, à la fois technique, économique, environnementale, sanitaire et sociale

*Nota : La liste des entreprises signataires du Manifeste est disponible sur les sites de La Coopération Agricole et du SNIA*

### Contact presse :

Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77

